serie Démocratique. A 3 heures, réunion des délégués de l'*Union Démocratique du Nord*. A 4 heures 1/2, grande conférence par M. l'abbé Lemire, député d'Hazebroucq, et M. Fernand Leclercq, président de l'*Union Démocratique*.

Tous les membres de l'*Union démocratique du Nord*, sont spécialement invités à cette fête.

On peut se procurer des cartes pour le banquet (2 fr.) et pour la conférence (0,25 c.), à Lille, dans les bureaux du *Peuple*, rue Henri-Kolb, 12; à Roubaix, à la Branche de Roubion, rue Pellart, 164; à Tourcoing, à la Brasserie démocratique.

La liste des inscriptions pour le banquet sera close le jeudi 11 mars, au soir.

L'inauguration de la ligne des tramways d'Armentières à Halluin. — Hier a eu lieu l'inauguration officielle de la ligne des tramways d'Armentières à Halluin. Dans les voitures se trouvaient MM. le Secrétaire général de la préfecture; *Dansette*, député; *Flor. Bonduel*, conseiller général; Gruson, ingénieur en chef; Devos, ingénieur; Dubois, ingénieur en chef; Dussaussoir, agent-voyer cantonnal, etc. Ces messieurs sont arrivés à Bousbecque à 9 heures 1/2 et sont repartis immédiatement.

Malgré le mauvais temps, un certain nombre de personnes se trouvaient à la gare.

Le service regulier commencera, croyons-nous, le 15 mars prochain.

Les accidents de travail. — En montant une courroie à son métier, à la filature de M. Guénol, rue de Bouvines, Jules Soenen, âgé de 23 ans, demeurant à Mouscron, perdit l'équilibre, et se fractura, en tombant d'une hauteur d'environ deux mètres, *l'extrémité inférieure* du radius gauche.

La guérison demandera quatre à cinq semaines, suivant la déclaration de M. le docteur Brunet.

— Marie Datilleul, âgée de 28 ans, demeurant rue des Bonnets (ancien chemin des Carliers), doubleuse chez M. Felix Desurmont, rue d'Austerlitz, a glissé en passant devant son métier, et en tombant, s'est fait une entorse au pied droit.

M. le docteur Vienne lui a prescrit une semaine de repos.

Mouvaux. — *Pour l'œuvre de l'hospice.* — Une erreur typographique s'est glissée dans le titre d'un communiqué remis par l'hospice.

On a écrit: Pour l'œuvre de l'église; c'est pour l'œuvre de l'hospice qu'il faut lire.

Roncq — *Une affaire mystérieuse.* — Au moment où la tempête sévissait avec le plus d'intensité, dans la nuit de mardi à mercredi, deux hommes ont tenté de pénétrer, en brisant un carreau de la fenêtre, chez les époux Stop, au chemin des Morts. Réveillé par le bruit de la vitre brisée, M. Stop descendit et se posta derrière la fenêtre, un couteau à la main. Il porta dans le vide un coup de son arme et il croit avoir atteint l'un des malfaiteurs.

On avait cru tout d'abord ou à une plaisanterie ou à une tentative de vol. Mais on pourrait bien, paraît-il, se trouver en présence d'un acte de vengeance. Les soupçons se portent sur un homme, assez mal noté d'ailleurs, qui n'était pas inconnu à la femme Stop. Les recherches de la police sont dirigées de ce côté.

Bousbecque. — *Avis aux contribuables.* — M. le Maire de Bousbecque informe ses administrés que M. le directeur des contributions directes se rendra dans cette commune le vendredi 5 mars à 9 h. 1/2, pour y effectuer, de concert avec les répartiteurs, les travaux relatifs à l'assiette des contributions sur les voitures, chevaux, mules et mulets, des taxes sur les billards, les vélocipèdes, les chiens, sur la taxe militaire.

Les contribuables qui auraient des réclamations à formuler sont priés de le faire à l'heure susdite à la mairie.

Communications

L'Union Tourquennoise. — Dimanche 7 mars, à 1 heure 1/2 très précise, il y aura revue d'habillement pour tous les gymnastes qui font partie de notre société municipale et qui ont la tenue.

A 2 heures sonnant, la société se mettra en marche vers Croix. En passant à Roubaix, elle s'arrêtera aux locaux de l'*Ancienne* et de la *Roubaisienne*, où elle ne fera qu'une pose, car la *Patriote* de Croix viendra au-devant de l'*Union Tourquennoise*.

La section d'instruction militaire devra assister à la même sortie, elle est donc convoquée aux mêmes heures; il n'y aura, *par conséquent*, pas d'exercice le matin. Le fourrier de la section se tiendra, de 9 heures à 10 heures, au gymnase municipal rue Verte, 71, à la disposition des jeunes gens qui désireraient se faire inscrire pour suivre le cours.

— Le *Sporting Club Tourquennois* a l'honneur de rappeler aux membres actifs de la société la réunion de ce jour vendredi 5 mars, à 8 h. 1/2 précises dans les salons de l'Hôtel du Cygne.

LILLE

Un monument en souvenir de M. Moy. — Nous apprenons qu'un comité vient de se former pour élever, à la mémoire de M. Moy, un monument qui constitue une expression durable des souvenirs laissés par l'ancien doyen de la Faculté des lettres de l'Etat.

La première réunion du comité aura lieu le lundi 8 mars, à quatre heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres.

Un émouvant suicide. — Jeudi, vers cinq heures du matin, des ouvriers, se rendant à leur travail, ont trouvé en face du n° 30 de la façade de l'Esplanade, un individu *baignant dans une mare de sang* et paraissant cruellement souffrir.

Ils le transportèrent à l'estaminet de M. Dubois, façade de l'Esplanade, où il fut reconnu pour un sieur A. P..., horloger, 39 ans, marié, mais séparé de sa femme depuis plusieurs années.

M. le Dr Richard, appelé en toute hâte, constata que le blessé s'était tiré un coup de revolver dans la région du cœur; quelques instants après, A. P... rendait le dernier soupir sans avoir repris connaissance.

M. le commissaire du 1er arrondissement fit transporter le cadavre à la Morgue.

Le désespéré avait laissé dans une de ses poches une lettre pour M. le commissaire de police, à qui il déclarait ne point vouloir survivre aux souffrances causées par une *maladie de cœur*.

LA TEMPÊTE

DANS LE CANTON DE LANNOY

A FLERS BREUCQ. — Les bâtiments de M. Cornart Albert, fermier au Pavé-Bleu, ont été très détériorés par la tempête de mercredi. Les hangars ont été culbutés, ensevelissant sous leurs ruines tous les instruments aratoires de la ferme

Les dégâts sont evalués à plusieurs milliers de francs.

A TOUFFLERS. — Dans la soirée de mercredi, plusieurs meules de paille situées sur le territoire de Toufflers, à proximité de la route de Lannoy, ont été complètement renversées et les bottes se sont dispersées au loin.

DANS LES COMMUNES

des cantons de Tourcoing

LINSELLES. — Ainsi que nous l'avons dit, la tempête a occasionné des dégâts. Au hameau du Blaton, une vieille grange a été complètement renversée Au tissage de M. Tiberghien, les ouvriers ont dû cesser tout travail; les tuiles que le vent emportait tombaient dans les vitres de la toiture et les *débris de verre coupaient les chaînes* des ouvrages au métier Les dégâts à l'usine Tiberghien sont assez importants.

BOUSBECQUES. — Un journal de la région annonce que la tempête de mercredi aurait causé de *nombreux* dégâts dans cette commune. Les renseignements puisés à bonnes sources nous permettent de démentir ces bruits. Les dégâts se bornent à quelques arbres déracinés, quelques cheminées et toitures endommagées.

A MOUVAUX. — L'ouragan qui s'est déchainé mercredi a renversé le Calvaire qui se trouve dans l'ancien cimetière.

Ce n'est que jeudi qu'on s'en est aperçu, car l'ancien cimetière, situé derrière l'Eglise, est un endroit des moins fréquentés.

A HALLUIN. — Aux accidents dont nous avons parlé hier, il y a lieu d'ajouter les graves avaries occasionnées à la toiture du tissage de MM. Wallaert, par la dernière bourrasque, vers trois heures de l'après-midi; il a fallu arrêter la machine, mais on s'est aussitôt mis à l'ouvrage pour faire les réparations les plus indispensables, et le travail a pu être repris jeudi matin.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Calais, 4 mars. — Enfin ce soir, le vent s'est calmé, les ouvriers n'ont plus qu'à réparer les désastres. On signale encore de nombreux accidents de personnes.

La ville a un aspect triste, tout est démoli.

A Guisnes, on a aperçu des bandes de sangliers énormes, fuyant la forêt.

Arras, 3 mars. — Une petite maison à Rouville-les-Arras s'est effondrée sous l'action du vent; il n'y a pas eu d'accident de personne.

A PARIS

Paris, 4 mars. — Grâce à un nouveau service de météorologie, organisé par M. Joseph Jaubert, directeur de l'*Observatoire municipal*, avec les *instituteurs du département* de la Seine, nous pouvons, à l'heure actuelle, résumer les principaux évènements de la tempête d'hier.

En général, la bourrasque a été très violente sur tout le département et les giboulées nombreuses. Une des plus fortes a eu lieu à onze heures trente; mais celle de une heure quarante-cinq a été la plus violente de toutes et a donné naissance à une nuée opaque qui a traversé Paris et donné des grêlons de la grosseur d'un pois. A Rosny-sous-Bois, des éclairs ont sillonné le ciel dans la soirée.

Cette tempête nous est fournie par un temps exceptionnellement orageux provenant des chaleurs de février. M. Renou dit à ce sujet que la plus haute moyenne de chaleur de la série des mois de février dans ce siècle est celle de février 1869 qui n'avait offert à l'Observatoire de Paris qu'une moyenne de 7°9.

Depuis 1873 il n'y a que le mois de février 1877 qui présente une moyenne analogue à celle de cette année.

DANS LE RESTE DE LA FRANCE

A Aubenas, une violente rafale a sévi sur la ville et les environs. Un grand nombre de toitures ont été enlevées dans le village de Ferrières.

Les marchands forains installés à Joyeuse ont vu leurs tentes et leurs marchandises enlevées par un ouragan qui dura trois heures.

La neige a reparu dans les Alpes. La couche prend des proportions sérieuses dans les montagnes.

La température a baissé de plusieurs degrés, ce qui cause des craintes dans les plaines où la végétation est déjà très avancée.

La neige a fait également une courte apparition à Bonneville, où le tonnerre s'est fait entendre a deux reprises pendant que le vent du Nord faisait rage.

SUR LES COTES

Cherbourg, 4 mars. — La barque de pêche *Deux-Cousins*, du port de Grandcamp, a eu trois hommes enlevés par un coup de mer, au travers du cap de la Hague. Deux ont pu être sauvés.

Brest, 4 mars. — La tempête continue. Le côté babord d'un navire de 600 tonneaux environ, poussé par le vent, vient d'arriver à la côte près de Crozon.

Cette épave mesure 21 mètres de longueur et 7 de la quille au bastingage.

On n'a trouvé sur l'épave aucune indication de nationalité. On n'a aucune nouvelle de l'équipage.

Le cuirassé *Charles Martel*, qui devait sortir au large pour les essais de sa grosse artillerie, n'a pu franchir le goulet.

Un torpilleur coulé à Toulon

Toulon, 4 mars. — Le remorqueur *Travailleur*, du port de Toulon, quittait, hier après-midi, Marseille pour ramener ici les torpilleurs *167* et *168* qui venaient d'être reparés dans cette ville. En passant devant Sanary, le *Travailleur* et *ses deux torpilleurs ont été pris* par un fort coup de mer qui a rompu les amarres de l'un des deux torpilleurs; celui-ci a coulé.

La préfecture maritime informée à l'instant du fait, prit les dispositions pour faire procéder au sauvetage. Le remorqueur *Utile* est parti avec quatre vapeurs pour le renflouement.

Le torpilleur coulé est le *167*; il n'y a pas eu perte de personnel. L'accident s'est produit sur la place de la Coudoulière, entre Sanary et le Brusq.

A L'ÉTRANGER

Saint-Sébastien, 4 mars. — De grandes tempêtes sont signalées sur le littoral.

Hier soir, en sortant du pont de Passages, le vapeur *français Blanche*, appartenant à une maison de Bordeaux et se rendant dans ce port avec vingt hommes d'équipage et un chargement de vin, a touché sur un bas-fond et a sombré.

Le capitaine et dix-huit hommes de l'équipage ont péri; le pilote seul a pu être sauvé. Tous les hommes de l'équipage étaient Français.

Sur la côte de Zarans, des navires anglais sont en détresse; le maire a demandé du secours.

EN BELGIQUE

A Bruxelles, un vieillard a été tué par la chute du volet d'une fenêtre. Plusieurs personnes ont été assez grièvement blessées par la chute des tuiles.

A Anvers, M. Gronard, vérificateur des douanes, a eu la respiration coupée par un coup de vent, et il en est mort.

A Bruges, une petite fille de dix ans est morte des suites de la frayeur que lui avait causée la chute d'une cheminée.

A Waereghem, un ouvrier a été tué par la chute d'un mur.

A Pâturages, la toiture d'une remise d'école a été complètement enlevée par un coup de vent.

Concerts et Spectacles

Au Grand-Théâtre-Hippodrome. — *Représentation de «Faust».* — C'est devant une salle absolument comble depuis le premier rang des fauteuils jusqu'au dernier des deuxièmes galeries qu'a eu lieu, jeudi soir, la représentation du chef-d'œuvre de Gounod. Le mérite et le charme pénétrant de l'œuvre avaient sans doute attiré cette assistance exceptionnellement nombreuse; mais c'est l'interprétation qui a maintenu constamment le niveau de l'enthousiasme à un degré élevé.

Tous les artistes ont également droit aux éloges que le public a été unanime à décerner à cette belle représentation.

Elle était donnée au bénéfice de Mlle Grégia, de MM. Gautier et Dons, des choriphées et des dames du ballet. Tous les bénéficiaires ont reçu, en même temps que des fleurs et des cadeaux, des témoignages de sympathique satisfaction.

Mlle Grégia a fait preuve de beaucoup de sentiment dans le rôle de Marguerite. Cette consciencieuse artiste met au service de ses personnages toutes les ressources de son tempérament ardent. Elle va plutôt au delà que de rester en deçà.

Faust a eu en M. P. Gautier un excellent interprète dont la voix sympathique était dans son complet épanouissement.

M. Dons a répondu pleinement à l'attente de ses nombreux admirateurs qui se faisaient un plaisir de l'entendre dans le rôle de Méphistophélès. Il s'y est montré brillant chanteur et comédien plein d'entrain.

Les personnages de Valentin, de Siebel et de Dame Marthe ont été parfaitement rendus par M. Verard et Mmes Moreau et Châtillon. M. Bogaerts a été également *un Wagner qui ne déparait pas le magnifique ensemble* des interprètes.

Les chœurs, sans avoir atteint encore toute la perfection désirable, ont été au-dessus de leur niveau habituel. Ils ont été applaudis plusieurs fois, et c'était justice.

Quant à l'orchestre que nous avons dû souvent critiquer, il ne mérite cette fois que des éloges pleinement justifiés et nous éprouvons une véritable satisfaction à le constater. M. de la Fuente, qui le dirigeait, a mis dans l'accomplissement de ses fonctions une sorte de coquetterie dont *nous* éprouvons *le besoin de le féliciter* chaleureusement. Nous lui savons gré des soins méticuleux qu'il a apportés dans sa direction et des excellents résultats qu'il a obtenus.

En outre de l'ensemble dont tous les détails ont été parfaits, il a introduit, dans l'interprétation, des nuances qui ont produit le meilleur effet, notamment dans le chœur des vieillards et dans la valse.

Son excellente direction nous fait présager un éclatant succès pour *Patrie* qu'il doit également diriger jeudi prochain.

La mise en scène de *Faust* a été aussi soignée que l'interprétation et le tout ensemble a constitué une des plus belles soirées de la saison.

Tourcoing. — *La tournée Baret.* — C'est le dimanche 14 mars, que la tournée Baret interprétera, dans la grande salle des fêtes, place Leverrier une pièce connue, *Petit Lard*. Des artistes en renom tels que Mme Dulac, la petite Parfait et M. Berton, se feront entendre à cette représentation.

GRAND THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

Bur. 7 h. 1/2 — **Jeudi 11 mars 1897** — Rid. 8 h.

Soirée de gala. — Clôture de la Saison lyrique. — Au bénéfice de Mme KÉRIVA; M. CARROUL; M. MAAS, et de Messieurs et Dames des chœurs.

PATRIE

Grand Opéra en cinq actes et six tableaux. — Poème de Victorien Sardou et Louis Gallet. — Musique de E. Paladilhe.

Chœurs et orchestre complet sous la direction de M De la Fuente. Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Prix des places ordinaires. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

Dimanche 7 mars 1897, à quatre heures

3e Concert Populaire par l'Association Symphonique

Avec le concours de: Mlle Palasara, soprano; M. A. Leroy, violoncelliste.

Prix des places: Loges, Fauteuils, Pourtours de facs, premier rang, 4 fr.; Pourtours de côté et de face, dernier rang, 1 fr. 50; Premières galeries, 1 fr.; Deuxièmes galeries, 0,50 c.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 4 mars.* — Présidence de M. Multier, juge. — POUR LES PAUVRES. — Depuis de longues années, la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de l'institution libre du Sacré-Cœur *organise pour le mois de décembre une grande* tombola, au profit des pauvres qu'elle secourt. Cette année, sur une dénonciation odieuse, le commissaire central de Tourcoing a été amené à poursuivre; c'est ce qui amène le vénéré supérieur du collège, M. le chanoine Leblanc, à comparaître aujourd'hui devant le tribunal correctionnel.

Cette affaire était déjà venue, il y a un mois; M. le chanoine Leblanc, malade, n'avait pu se présenter, c'est pour ce motif que la remise avait été prononcée, ainsi que nous l'avons annoncé à cette époque.

Dans une éloquente et fine plaidoirie, Me Boyer-Chammard a présenté la défense de M. le chanoine Leblanc. Il montre le ridicule de ces poursuites: cette loterie se fait tous les ans depuis 1849; M. le Supérieur l'a trouvée *instituée à son arrivée au pensionnat*, il a toujours continué cette tradition. A cette loterie, prenaient des billets le maire, les adjoints, les conseillers municipaux, les commissaires de police et les agents eux-mêmes.

Pouvait-on se croire en contravention avec la loi, quand on a de tels complices?

Et d'ailleurs, est-ce bien là une loterie, telle que la loi a voulu les défendre? Non, il n'y avait pas là un appât de gain, une idée de lucre, mais bien, chez tout le monde, le désir de faire une bonne œuvre, le moyen de *secourir les pauvres. Et si quelqu'un doit perdre à cette* poursuite, ce seront les pauvres, en définitive, dans la bourse desquels ne tomberont plus les deux à trois mille francs que produisait chaque fois la tombola.

Il y a dans cette affaire, dit en terminant Me Boyer-Chammard, des dessous qu'il serait curieux de connaître; mais, ce qui est certain, c'est que l'on n'aurait pas dû poursuivre: quel mal faisait cette loterie? N'a-t-on pas d'autres chats à fouetter? Et, si l'on voulait faire cesser ce délit, pourquoi n'avoir pas tout simplement avisé M le chanoine Leblanc de l'irrégularité commise et ne pas l'avoir *prié de cesser à l'avenir*?

Malgré cette défense mordante et serrée, M. le chanoine Leblanc est condamné à seize francs d'amende; le Tribunal, en raison des circonstances speciales de la cause, lui fait en outre l'application de la loi Bérenger.

LES MÉSAVENTURES D'UN SYNDICAT. — En 1894, le syndicat des marbriers de Roubaix était dissous, et, d'après une délibération des syndiqués, les fonds alors en caisse (environ 800 fr.) devaient être partagés entre les vingt-cinq membres.

Quatre personnes toutefois, MM. Aug. Reysch, Lucien Hiroux, Florian Hiroux et Paul Brodant, pour protester contre cette dissolution, refusèrent alors de recevoir les trente francs qui leur revenaient.

Ces temps-ci, ils ont changé d'avis; ils ont assigné le trésorier, M. Désiré Dubuis, cinquante-trois ans, marbrier; mais leurs prétentions étaient inacceptables; un agent d'affaires étant entremêlé là-dedans, il y eut des équivoques et des malentendus.

Mécontents, les quatre syndiqués ont porté plainte pour abus de confiance: à l'audience, l'avocat de M. Dubois est arrivé porteur des 120 francs en question, et a offert de régler ces messieurs contre quittance en due forme. C'était la meilleure réponse à la poursuite: en conséquence, le tribunal, estimant que jamais M. Dubois n'avait entendu dissiper les fonds de la société, l'acquitte purement et simplement.

LE JOUR DE LA PAIE. — Le 30 janvier dernier, M. Michel Sauvage, teinturier, rue Pierre-Legrand, à Lille, avait remis à son ouvrier, Henri Houtteman, demeurant à Roubaix, un billet de 100 francs. « Allez le changer, lui dit-il, et rapportez-moi les 50 francs que vous devez me rendre. » Houtteman garda tout.

Il prétend que M. Sauvage lui avait donné 100 francs, le reste devait être une gratification. Comme il ne peut parvenir à prouver cette allégation, le tribunal lui octroie deux mois de prison avec sursis.

LE DIMANCHE GRAS, vers minuit, Ernest Leclercq, Charles Leclercq et Félix Dierickx, rencontrèrent rue de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix, l'agent Foret, qui retournait chez lui, son service terminé.

A sa vue, l'un des Leclercq s'écria: « Tiens! voilà un sergot! Il est aussi canaille que son commissaire central! » Et tous d'approuver bruyamment ces paroles.

L'agent, très flatté sans doute d'être comparé à son supérieur hiérarchique, mais peu satisfait de l'épithète qui lui était aussi généreusement concédée, conduisit *nos trois individus* au bloc. Ce ne fut pas sans recevoir force horions.

Ces trois inculpés iront faire une petite retraite à la prison de Lille, pour y méditer sur le respect dû à la police: Ernest Leclercq, pendant 6 jours; Félix Dierickx, pendant 10 jours, et Charles Leclercq, pendant 20 jours. En outre, comme ils étaient en état d'ivresse, ils attrapent 5 fr. d'amende.

VIEILLE RANCUNE. — Charles Degraeve et Adolphe Vanfleteren, tisserands à Halluin, s'en veulent à mort. Déjà, il y a 3 mois, ils se sont battus violemment, mais la réconciliation obligatoire n'a pas terminé ce duel d'un nouveau genre.

Le 15 février dernier, ils se rencontrèrent rue de Lille vers une heure de l'après-midi. Dispute nouvelle, provocations, et nos deux individus de défaire leur paletot, leur veste, et de s'attraper... réciproquement.

La police intervint, et mit fin au combat par un petit procès-verbal aux deux lutteurs, ce qui vaut aujourd'hui à Degraeve 6 jours de prison, à Vanfleteren 10 jours de la même peine.

AFFAIRES DIVERSES. — Camille Debo, 16 francs, Jules Banters, 16 francs et Louis Catteau, 6 jours de prison, *tous trois avec sursis, pour coups réciproques.* — Léon Sauvage, chasse sans permis, 50 francs. — Henri Vantomme, remis à sa mère, pour vol. — Jeannette Beckaert, vol, 1 mois, avec sursis. — Fortuné Delsalle, rebellion, outrages et ivresse, 8 jours, 5 francs. — Cyrille Vandenberghe, outrage public à la pudeur et coups, un mois. — Isidore Delanghe, fraude, remis à son père, 500 francs. — Louis Thérons, remis à sa mère, 500 francs.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 4 mars 1897.* — Présidence de M. Claustre, juge de paix, préside, assisté de MM. Weymel, greffier, et Buns, huissier-audiencier. M. Chapé occupe le siège du ministère public.

Le rôle est très peu chargé.

IL NE FAUT PAS JOUER DE L'ACCORDÉON. — Une cabaretière apprend à ses dépens que M. le Maire de Roubaix ne veut pas qu'on joue de la musique dans les estaminets. Même l'accordéon, cet instrument si harmonieux est absolument prohibé.

Le tribunal, appliquant dans toute sa sévérité le règlement municipal, *inflige à l'inculpée une amende de cinq francs*.

LE COCHER DE FIACRE ET L'IVROGNE. — On se rappelle qu'il y a trois semaines environ, un cocher avait comparu à la barre pour un délit d'un genre particulier.

L'inculpé avait refusé de reconduire à son domicile un ivrogne dont les vêtements couverts de boue auraient pu salir la voiture.

L'affaire avait été mise en délibéré pour permettre au cocher de faire la preuve de ce qu'il avançait.

A l'audience, après avoir entendu ses explications, M. le juge de paix « considérant qu'une voiture de place n'est pas faite pour recevoir des personnes sales», acquitte le cocher sans *frais ni dépens*.

PATIENCE ET LONGUEUR DE TEMPS, ETC. — Un pochard lillois, venu à Roubaix pour « faire la noce », a été pris en flagrant délit et assigné devant le tribunal de simple police de Roubaix pour l'audience de ce jour.

Croyant sans doute que l'audience se tenait à neuf heures du matin, il est venu dans la matinée à l'hôtel Pierre-Catteau. Le pauvre homme a attendu en vain l'arrivée du tribunal jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Quand il est appelé à la barre, il raconte, avec un air indigné, « qu'il est fatigué d'attendre ».

M le juge de paix, pour le récompenser d'avoir eu une telle patience, ne le condamne qu'à 1 franc d'amende, le minimum de la peine.

LA CONFESSION DES LANGUES. — Une dizaine de *flamands*, inculpés de tapage et de violences, comparaissent ensuite devant le tribunal.

Ils parlent tous à la fois, et, malgré les efforts de M. le juge de paix, il est impossible de comprendre un traître mot de leurs explications.

Enfin, après un quart d'heure de baragouinage, tous sont renvoyés des fins de la plainte.

Décidément, il est quelquefois utile de ne pas savoir le *français!*

L'ÉPILOGUE DE L'ENTERREMENT CIVIL DU SUICIDÉ DUCLOS. — Nos lecteurs ont encore présentes à la mémoire les scènes scandaleuses qui ont marqué l'enterrement civil du suicidé Duclos.

Les individus qui accompagnaient le cercueil chantaient et dansaient avec un cynisme écœurant. Comme l'a très bien avoué un agent de sûreté, à l'audience, tous les tristes amis de Duclos auraient mérité d'être conduits au poste. Mais pour éviter un plus grand scandale, la police s'est contentée d'arrêter les deux principaux de la bande, les sieurs César Denoulet et Dulaurier.

Le premier seul se présente à la barre. Il est accusé d'avoir frappé, étant dans le cortège, sur une boîte qui avait contenu le drap mortuaire, comme sur un tambour.

Denoulet. — Voici en deux mots l'histoire, M. le juge: On m'avait donné trente sous pour aller chercher la *pai le* (le poêle) de la Libre-Pensée chez le maire Carrette et voilà.

M. le Juge, qui n'a pas compris. — Pour quoi faire cette *botte de paille*?

M. le commissaire de police fait observer à M. le juge de paix que Denoulet a voulu dire le poêle. (Rire général.)

M. le juge de paix. — Vous étiez ivre n'est-ce pas?

Denoulet. — Impossible, m'sieu le président, je n'avais bu que deux chopes et un petit verre.

L'agent qui a arrêté Denoulet vient assurer que ce dernier était bien pris de boisson et qu'il causait du tapage scandaleux en suivant l'enterrement.

Le ministère public requiert l'application sévère de la loi.

En conséquence Denoulet est condamné à 5 francs d'amende *pour ivresse, un jour de prison pour récidive et deux jours de* prison pour scandale sur la voie publique.

Denoulet, en s'en allant. — C'est trop fort! je vais rappeler à Lille!

Dulaurier, l'autre inculpé, est condamné pour défaut à 5 fr. d'amende et 3 jours de prison.

LES DISCIPLES DE BACCHUS défilent nombreux à la barre, comme toujours d'ailleurs.

Le tribunal leur inflige, suivant le cas, cinq francs ou un franc d'amende.

CREVASSES --- GERÇURES

Prenez la précaution de vous munir pour l'hiver, d'un pot de **CRÈME RÉGENCE**. Vous guérirez en peu de temps vos gerçures ou crevasses de la figure et des mains ainsi que les petits boutons occasionnés par le froid.

Prix du pot: 1 franc

Pharmacie DELABAERE, 51, *rue d'Inkermann*, 13176 *ROUBAIX* C4255

Bronzes d'art: GALERIES LILLOISES

11046–42343

NORD

La formation de la classe 1896. — Le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires et aux préfets des départements une circulaire au sujet de la formation de la classe 1896.

Les conseils de revision devront examiner avec le plus grand soin les dossiers produits par les jeunes gens et refuser la dispense lorsque, dans le cas de deux frères servant à titre d'appelés, la différence d'âge sera supérieure à trois ans jour pour jour.

Cette disposition n'est applicable qu'aux seuls appelés, le droit de dispense étant maintenu, quelque soit la différence d'âge, aux engagés et rengagés, ainsi qu'aux militaires liés au service d'une manière permanente.

Lorsque deux frères sont inscrits la même année sur les listes du recrutement cantonal ou font partie du même appel, rien ne s'opposera à ce que le conseil, après avoir dispensé l'aîné au titre du paragraphe 4 de l'article 21, dispense le cadet à un autre titre, si ce dernier a justifié d'un droit personnel à la dispense.

Le repos du dimanche. — Les pharmaciens d'Armentières viennent de prendre la décision de ne plus ouvrir leur maison le dimanche. Une seule pharmacie restera ouverte, à tour de rôle, pour les besoins du service.

L'accident de chemin de fer d'Armentières. — L'état des victimes de l'accident de chemin de fer survenu lundi soir à la Chapelle-d'Armentières est satisfaisant.

Une enquête a été ouverte sur les causes de cet accident. Voici comment les choses se sont passées.

Edouard Héquet avait laissé la garde de la barrière à sa femme pendant quelques instants. Le train 2236 de voyageurs pour Lille était passé, le train de marchandises qui le suit venait de traverser le passage à niveau et cachait une partie de la voie sur Pérenchies.

Mme Héquet, à cause de cette circonstance, n'aperçut *pas le train direct de transit qui va de Roubaix, Tour*coing à Boulogne et Calais et laissa passer une voiture.

Une des barrières étant restée ouverte pendant ce passage, Van Merris s'engagea à son tour et eut son véhicule saisi par le train cité plus haut.

L'affaire de fraude de Fourmies. — Arrestation d'un des coupables. — Les gendarmes Dubem et Démaret ont arrêté, en vertu d'un mandat d'arrêt, le sieur Camille Loiseau, vingt-quatre ans, fraudeur de profession, demeurant rue des Pierres, inculpé de coups volontaires, rebellion et fraude, dans l'affaire de la route de Wignehies. Il a été transféré à la maison d'arrêt d'Avesnes.

Bouvines. — *Une enfant noyée dans une fosse d'aisance.* — Mercredi matin vers dix heures, une petite fille de 16 mois, Léa Longuepée, est tombée dans la fosse d'aisance dont l'orifice avait été laissé ouvert par mégarde, pendant qu'une personne de la famille qui y avait pris de l'engrais pour le jardin était occupée dans celui-ci.

PAS-DE-CALAIS

Un incendie criminel à Villers-les-Cagnicourt. — Un incendie s'est déclaré dans une maison appartenant à M. Henri Lefrère, cabaretier à Villers-les-Cagnicourt. Les dégâts sont évalués à 3.000 fr. environ. M. Lefrère n'est pas assuré. Le sinistre est attribué à la malveillance.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du jeudi 4 mars.* — Julie Demiddeleir, rue Bayard, 15. — Albert Desprez, Hôtel-Dieu. — Louis Claeys, boulevard de Metz, cour Goudzeune, 43. — André Boutten, rue du Tilleul, 241. — Henri Herbaut, rue de la Vigne, cour Sainte-Thérèse, 11. — *Mariage.* — Gustave Blancke, 51 ans, mécanicien, à Wattrelos et Elise Tack, 51 ans, ménagère, Grande-Rue, 94. — *Déclarations de décès.* — Marie Crépel, 31 ans, rue Solférino, 56. — Vereecken, présenté sans vie, rue d'Alger, 38. — Clémence Devallée, 62 ans, rue des Fondeurs, 23 — Henri Kelem, 35 ans, rue d'Italie 30. — Florine Desreux, 72 ans, Hospice civil. — Jean Marissal, 72 ans, Hospice de Barbieux. — Jules Verdoncq, 18 mois, rue Marceau, 53.

LANNOY. — *Déclaration de naissance du 4 mars.* — Néant. *Mariage.* — François Boone, 24 ans, journalier, Toufflers, et Adèle Vanhaesbrouck, 33 ans, sans profession, Lannoy.

LYS. — *Déclaration de naissance du 4 mars.* — Henri Decourcelle, rattacheur. — *Déclaration de décès.* — Louis Dupont, 68 ans, convreur, rue du Bois.

TOUFFLERS. — *Déclaration de naissance du 4 mars.* — Marcel Pouchain, sentier de la Festingue. — *Déclaration de décès.* — J.-B. Houzé, le Voisinage.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 4 mars.* — Noémie Dumortier, rue Nort. — Adrien Barré, rue Cluquet. — Achille Decloedt, rue d'Ostende. — Jean Dhallum, rue Virolois. — *Fernand Mailliez, rue Lavoisier.* — *Maurice Destombes, rue* Sainte-Barbe. — Maurice Iseriohe, rue d'Orléans. — Julienne Froidure, à la Maternité. — Albert Parent, rue de Gand. — Julien Omez, rue Haute. — *Mariage.* — Victor Wittemberg, 30 ans, sans profession, et Marie Smitte, 23 ans, couturière. — *Déclarations de décès.* — Jean Cornet, 48 ans, vannier, hôpital civil. — Gustave Vanassche, 1 an, rue Lamartine.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOURGEOIS-RENARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Julie RENARD, décédée à la maison de santé de Sainte-Eugénie, à Lille, le 2 mars 1897, à l'âge de 50 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 5 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 6 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Trichon, 42.

L'Association des Mères Chrétiennes fera célébrer un Service en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le samedi 6 mars 1897, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Clemence DEVALLÉE, épouse de M. DELANGE, pieusement décédée le 4 mars 1897, dans sa 63e année, administrée des Sacrements. L'assemblée rue des Fondeurs, 23.

BELGIQUE

Au Sénat. — Jeudi, le Sénat n'a discuté que deux articles du projet de la commission relatif à l'exploitation des jeux de hasard.

A la Chambre. — MM Denis, Lorand et de Brocqueville ont développé jeudi devant une assemblée très clairsemée, l'interpellation relative aux intentions du gouvernement quant à la possibilité de conclure avec les pays étrangers des traités permanents d'arbitrage.

M. de Brocqueville a longuement rappelé à M. de Favereau, ministre des affaires étrangères, les efforts faits en ces dernières années pour faire triompher l'arbitrage.

A la fin de la séance, le vote du budget de 1893 a été définitivement réglé.

Anvers. — *Un repris de justice tué par un gendarme.* — A Zwyndrecht, un repris de justice contre lequel un mandat d'amener avait été lancé s'est mis en rebellion au moment où les gendarmes venaient pour l'appréhender. M..., s'armant d'un revolver, a tiré sur les gendarmes; ceux ci se trouvant en légitime défense ont tiré à leur tour. M... a été mortellement blessé.

Ecaussines. — *Un grave accident de chemin de fer.* — *Un tué.* — *Plusieurs blessés.* — Jeudi matin, plusieurs ouvriers des carrières venaient de débarquer du train partant de Bruxelles en banlieue et arrivant à Ecaussines-Carrières à cinq heures, lorsque plusieurs ouvriers, trouvant les barrières du passage à niveau ouvertes, s'engagèrent sur la voie pour se rendre à leur travail.

Mais à ce moment, un train de marchandises manœuvrait et deux malheureux furent particulièrement atteints. Le premier Alexandre Dejean, âgé d'une soixantaine d'années a reçu des blessures à la mâchoire et des perturbations nerveuses et cérébrales. Il a été reconduit chez lui.

L'autre, Jean-Baptiste Brancart, âgé de soixante-douze ans a eu la jambe gauche broyée affreusement et le bras mutilé. Il a succombé à ses blessures quelques heures après.

Le malheureux était veuf et père de huit enfants en état de suffire à eux-mêmes.

Mouscron. — *Un vol de 200 francs.* — Mercredi soir, un journalier, Jean Schluter, âgé de 66 ans, demeurant rue du Collège, 43, à Roubaix, était venu au Mont-à-Leux.

Il parcourut en état complet d'ivresse quelques cabarets du hameau; mais soudain, il s'aperçut qu'une somme de 210 fr. en pièces d'or qu'il possédait avait disparu. Ses recherches pour la retrouver furent vaines, et il n'eut que la ressource d'aller déposer une plainte à la gendarmerie. Le voleur est resté jusqu'à présent introuvable.

Herseaux. — *Un vol important.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, le magasin d'épicerie tenu au hameau des « Ballons » par M. Jules Poignet, a été, en partie, dévalisé par des malfaiteurs.

Pour s'introduire, les voleurs ont brisé la clavette retenant les volets et enlevé un carreau en grattant le mastic. Dans le *magasin ils ont enlevé trois balles de café et soixante paquets* de tabac à priser.

Le tiroir du comptoir, qui ne contenait que quelque menue monnaie a également été enlevé et retrouvé le lendemain dans un fossé. Les habitants de la maison n'ont entendu aucun bruit. La gendarmerie de Mouscron s'est rendue sur les lieux.

Tournai. — *Un accident à la gare.* — Un accident s'est produit *mercredi soir, vers six heures, à la gare de Tournai. Un* porteur d'avis, Léopold Connart, 21 ans, demeurant rue des Bouchers-St-Brice, a été renversé par un fourgon que l'on manœuvrait et a été blessé au bras droit. L'infortuné jeune homme a été transporté dans une dépendance de la gare où des soins lui ont été donnés par M. le docteur Flament, qui ordonna ensuite son transfert à l'hôpital.

Le crime d'Ere, près Tournai. — La chambre des mises en accusation a *confirmé l'ordonnance* de la Chambre du conseil qui avait maintenu en arrestation le nommé Debled.

Dimanche après-midi, la gendarmerie a mis en arrestation un autre habitant d'Ere, nommé D..., qui, convoqué à plusieurs reprises par le juge d'instruction, se refusait à comparaître devant le magistrat.

D... a été relaxé lundi, après avoir été interrogé.

AU SALON DU CYCLE

En annonçant le Salon du Cycle, nous avions signalé, comme devant attirer l'attention générale, les deux conférences organisées l'une avec Victor Breyer, l'autre avec Frantz Reichel, nos deux excellents confrères parisiens du *Vélo*.

La première de ces conférences n'a pu avoir lieu par suite d'une indisposition du conférencier; la seconde, après avoir été annoncée pour hier, est fixée définitivement à demain samedi, neuf heures du soir.

Elle sera présidée par M. Bossut-Pochon, président du comité de patronage du Salon du Cycle.

Le sujet choisi est la vélocipédie militaire.

Il ne peut manquer d'inspirer le plus vif intérêt, non seulement aux cyclistes, mais encore à tous ceux, et ils sont nombreux dans notre ville, qui s'intéressent à notre armée, et à tout ce qui peut la fortifier.

Notre confrère Frantz Reichel est sans aucun doute l'homme le plus expérimentalement documenté de France, après le capitaine Gérard, l'inventeur de la pliante, sur la vélocipédie militaire.

On sait aussi qu'il fut autorisé par le ministre de la guerre à suivre toutes les expériences faites au cours de ces manœuvres par les deux compagnies de cyclistes dont une commission d'officiers spéciaux devaient suivre toutes les évolutions, pour en faire un rapport devant conclure à leur maintien ou à leur suppression.

Ce rapport n'ayant pas encore été publié, on peut dire que nous en aurons pour ainsi dire à Roubaix une primeur.

Le Salon du Cycle nous aura fait connaître bien des choses nouvelles: la conférence Frantz Reichel ne peut manquer de nous apprendre les plus intéressantes et les plus d'actualité: nous lui prédisons le plus vif succès.

Nous donnerons demain les derniers détails sur l'organisation spéciale du Salon du Cycle pour cette conférence.

L'affluence continue au Salon du Cycle: les retardaires profitent des derniers jours pour venir admirer les choses dont ils ont entendu dire tant de bien depuis tantôt quinze jours.

Aujourd'hui, avant-veille de la clôture, l'administration a décidé de donner son dernier jour à prix réduit, la conférence de demain ne permettant pas de faire profiter le dernier samedi de cette mesure. Toutes les attractions paraitront à cette soirée (9 heures 1/4). Prix d'entrée: 50 cent.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

Choppy malade à Roubaix. — L'excellent manager Choppy, venu lundi à Roubaix, avec son poulain, Champion, est tombé subitement malade, mardi soir.

Pendant la nuit, Choppy, qui souffre d'une affection cardiaque, a eu une violente attaque et il a fallu appeler en toute hâte un médecin.

Un mieux sensible s'étant manifesté le lendemain, le malade a pu repartir pour Paris.

Aujourd'hui Choppy est complètement remis de son indisposition et il a déjà repris ses occupations habituelles.

JEU DE BOULE

TOURCOING. — Un grand jeu de boule à la platine sera donné chez Alphonse De Coninck, cabaretier, rue des Carliers, 132, par les Amis Réunis, le dimanche 11 avril 1898. Il y aura 120 fr. de prix en espèces.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Aujourd'hui vendredi 5 mars à l'Abattoir, rue Lacroix 36, chez Henri Cossement, un 2/3 mort pour 50 francs avec paires de plaisir à 10 fr. contre Delbare, société du Beau Parc, tous poulets. Mise au parc à 5 heures précises.

TOURCOING. — La société du Coq chantant établi chez Louis Verkamer, cabaretier au Coq chantant, a l'honneur d'informer les amateurs de coqs qu'elle jouera dans son parc le dimanche 7 mars l'attaque d'un 3 de 5 contre Réunie du Cœur d'Or.

— Dimanche 7 mars à midi rendage au Coq chantant contre le maçon Pont-de-Neuville.

— *Le grand concours de coqs.* — L'organisateur, M. Louis Grau, nous prie d'annoncer que la date primitivement fixée pour ce grand concours qui se donnera à la salle des fêtes de la place Leverrier, a dû être changée, par suite d'un concours du même genre qui doit avoir lieu à Hellemmes, près Lille, le jour indiqué. Pour Tourcoing le jour de Pâques a été irré*vocablement arrêté. Sur les trente-six mises il n'en reste plus* que douze de disponibles: les amateurs qui désireraient prendre part à la lutte n'ont donc plus de temps à perdre pour se faire inscrire.

— Beaucoup d'amateurs étaient réunis, jeudi après-midi, chez M. Ch. Desrousseaux, estaminet de l'Ours, rue Pellart, pour suivre la belle partie de coqs qui se jouait à ce local: Pirot du Mignon et l'Ours réunis contre la société du Bon Vivant; il s'agissait d'un 3 de 5 pour 100 francs, avec paires de plaisir à 10 francs; voici les résultats de cette partie qui a été très animée: l'Ours et Pirot du Mignon ont gagné les première, deuxième, cinquième et sixième paires, le Bon Vivant a gagné la quatrième paire; la troisième paire n'a pas décidé.

— *Les habitués étaient nombreux mercredi à 5 heures chez* M. Lequenne, à l'estaminet de l'Enflé, angle des rues Blanchemaille et d'Archimède, pour assister à la partie qui avait lieu contre la société de l'Ours de la rue Pellart: on jouait un 3 de 5 pour 100 francs plus les paires de plaisir. L'Enflé a gagné les première, troisième, quatrième et cinquième paires; l'Ours a gagné les deuxième et sixième paires.

— Jeudi 11 mars, au Bon Vivant, rendage de la partie contre l'Ours et Pirot du Mignon, 3 de 5 pour 100 fr. avec paires de plaisir à 10 fr.

VARIÉTÉS

LES BÊTES

Sous ce titre: *Nos Victimes*, M. Ariste Dody publie une intéressante brochure dédiée aux bêtes.

Dans la première partie, M. Ariste Dody a réuni les réponses de quelques personnalités du monde des lettres, de la politique ou des arts à cette question qu'il leur avait posée: « Que pensez-vous de la brutalité de l'homme envers les animaux? Quelques unes de ces réponses méritent d'être reproduites. Voici d'abord celle de M. Gaston Boissier:

« Ai-je besoin de répéter ce que tout le monde a dû vous dire sur tous les tons, que la cruauté envers les animaux est coupable et qu'elle enseigne l'inhumanité? Quant à moi, je n'ai jamais pu supporter de les voir souffrir, et c'est une des raisons qui font que je n'en laisse entrer aucun chez moi. D'ailleurs, comme j'ai le bonheur d'avoir des enfants et des petits-enfants autour de moi, je n'éprouve pas le besoin de m'attacher à autre chose ».

M. Henri de Bornier s'exprime comme suit:

« La cruauté de l'homme envers les animaux me semble une cruauté envers les hommes eux-mêmes, car l'une *mène nécessairement à l'autre.* »

M. Pierre Loti est plus sévère encore. Il condamne même la chasse:

« *L'homme*, dit-il, est, à ma connaissance, la seule bête qui tue pour le plaisir de tuer. (Exemple: un chasseur qui va *s'amuser* à tirer une perdrix). C'est une des nombreuses raisons pour lesquelles je sympathise plus avec les animaux qu'avec mon prochain.»

De la réponse de M. Jules Claretie, il suffit de détacher ces deux lignes qui disent, semble-t-il, toute sa pensée:

« L'homme doit être tendre pour tous les animaux *et commencer par l'homme.* »

M. Armand Silvestre ne se sent pas moins de tendresse pour les bêtes:

« Plus je vais dans la vie, écrit-il, et plus je suis respectueux de la vie dans tout ce qui m'approche, et je n'aurai bientôt plus rien à envier aux brahmines qui se détournent de leur chemin pour ne pas écraser un insecte. »

M. Aurélien Scholl se borne à envoyer à M. Ariste Dody son livre les *Tableaux vivants*. Il y joint ce spirituel envoi:

« J'en ai tant et tant fait de ces plaidoiries pour nos compagnons de planète, nos auxiliaires, qui sont *moins bêtes que la moitié des hommes*, que je ne saurais revenir sur ce sujet sans me répéter. Je vous envoie un paquet d'éloquence où vous pourrez prendre ce qui vous paraîtra convenir à votre louable publication.

» Puissiez-vous être entendu! »

M. André Theuriet fait une confession publique:

« Dans mon enfance — cet âge est sans pitié — j'ai commis moi-même, raconte-t-il, un de ces actes cruels, et le remords de mon forfait me poursuit encore aujourd'hui. Un jour, je profitai de l'absence d'une mère chienne pour m'emparer de ses trois petits et les porter au beau milieu d'un réservoir qui occupait le *fond du jardin paternel*. Quand je vis les troix malheureux barboter en pleine eau, je me sentis trop tard pris de pitié en même temps que je constatai mon impuissance à réparer le mal, et je m'enfuis, terrifié. J'avais quatre ans alors; bien des années se sont passées depuis, et aujourd'hui, quand j'y pense, quelque chose se soulève en moi et me reproche ma cruauté. »

Voici la lettre que M. François Coppée adresse à M. Ariste Dody:

« Ce que je pense des animaux, mon cher confrère? Je pense tout le bien possible.

» Inutile de vous dire, n'est-ce pas, que les mauvais traitements qu'on *leur fait subir injustement*, parfois, me révolte. Inutile aussi, sans doute, d'énumérer leurs qualités. Parlons plutôt de leurs défauts. Ils en ont et de très nombreux, tout comme les hommes. Mais ils les laissent voir avec une ingénuité qui désarme, je trouve: et la sympathie profonde qu'ils m'inspirent a pour cause, surtout, cette ingénuité.

» Comment se courroucer contre des êtres qui commettent les actes les plus répréhensibles à notre point de vue de civilisés, sans paraître se douter, même, qu'ils font mal? Et les regards et les mines qu'ils ont alors! C'est à mourir de rire.

» La faute s'amoindrit d'être inconsciente, on ne peut le nier. Or, ils sont scélérats avec tant de candeur!

» François COPPÉE. »

M. Maurice Barrès se borne à recopier ces lignes de Lamartine:

« Ce monde est un océan de sympathies dont nous ne buvons *qu'une goutte quand nous pourrions en* absorber des torrents. Depuis le cheval et le chien jusqu'à l'oiseau, et depuis l'oiseau jusqu'à l'insecte, nous négligeons des milliers d'amis. Vous savez que moi je ne néglige pas ces amitiés, et que de la loge du dogue de basse cour à l'étable du chevrier, et de l'étable au mur de mon jardin où je m'assieds au soleil, connu des souris d'espalier, des belettes au museau flaireur, des rainettes à la voix d'argent, ces clochettes du troupeau souterrain, et des lézards, ces curieux aux fenêtres qui sortent de toutes les fentes j'ai des relations et des sentiments partout. Honni soit qui mal y pense. Je suis comme le vicaire de Goldsmith, j'aime à aimer? »

En quelques lignes, M. Emile Richebourg a fait pour M. Ariste Dody tout un roman-feuilleton:

« Il y a dix ans de cela, dans mon jardin, un gamin d'une douzaine d'années a tué un énorme crapaud, après l'avoir martyrisé pendant une demi-heure avec une cruauté féroce. On vint me dire ce qui venait de se passer, et malgré la mère qui plaidait les circonstances atténuantes en faveur de son fils, je m'emportai, ne pouvant contenir mon indignation.

» — C'est odieux, horrible, ce que votre fils a fait, lui dis-je; c'est un enfant cruel, ses instincts sont mauvais, il n'y a en lui aucun bon sentiment, et, si vous n'y prenez garde, je vous avertis qu'il finira mal!

» Je n'ai certes pas une grande sympathie pour le crapaud, animal fort laid, d'ailleurs; mais ce batracien rend de très sérieux services à l'agriculture et, à ce titre, il doit être protégé.

» Malheureusement, j'ai été prophète dans mes paroles à la mère du jeune garçon.

» Il a été condamné, il y a trois ans, à huit ans de travaux forcés; l'année dernière, il est mort à la Guyane »

Le sculpteur Baffier cite une maxime généralement répandue dans les familles paysannes du centre, et que sa vieille mère professait devant sa bru il y a peu de temps:

« Songez, ma fille, disait-elle, qu'il faut toujours que le repas des bêtes soit servi avant le repas des gens. Si une personne a trop faim, elle peut demander ou prendre à manger, mais les bêtes il faut les servir ».

CHOSES ET AUTRES

A l'école du clairon.

L'adjudant interroge un bleu sur la théorie des sonneries:

— Voyons! supposez que vous soyez devant la porte de la caserne et que vous entendiez la « générale »; qu'est-ce que vous feriez?

— Mon adjudant, on connait ses devoirs vis-à-vis des *conjoints des supérieurs... je la ferais entrer au quartier!*

***

Mme Z..., dont les extrémités sont remarquables par leurs dimensions, vient d'entrer en convalescence après une longue maladie.

— Mes forces ne reviennent pas vite, disait-elle hier d'une voix languissante à son médecin; je peux tout juste mettre un pied devant l'autre...

— Hé! hé! riposta le bon docteur sans y entendre malice, ne vous plaignez pas, chère madame, c'est un *grand pas de fait!*

***

Les employés parisiens de l'octroi sont parfois facétieux.

Un chasseur descendait du train, hier. Au contrôle, le gabelou le regarde, le reconnait et, avec un sourire compatissant, sans même scruter la carnassière du chasseur:

— *Toujours bredouille, n'est-ce pas?*

***

Chez le marchand de vin.

— *C'est drôle, on dit toujours l'union fait la force:* alors pourquoi plus le patron unit l'eau à son vin, plus son vin devient faible?

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Archimède et Richard-Lenoir.) — Direction Mme ve Gustave DESCHAMPS. — Bureaux à 5 h. 1/4. — Rideau à 6 h. 0/0. — Dimanche 7 mars. — *La Fiancée en loterie*, opérette nouvelle en trois actes. — *Le Maître de Forges*, drame en quatre actes et cinq tableaux. — Le spectacle commencera par le grand succès: *Rival pour rire*, comédie en un acte.

BIBLIOGRAPHIE

Dans nos numéro du 1er mars, **La Quinzaine**, dont le succès se fait tous les jours plus rapide et plus brillant, publie une étude de M. Charles Felgères sur M. Costa de Beauregard, le nouvel académicien; M. Nugou publie la piquante relation d'un Carnaval à Rome en 1632, par Jean-Jacques Bouchard; M. Georges Moussoir donne la suite de son roman, Maman Bourgeray; M. l'abbé Naudet, dans un article destiné à faire du bruit, expose avec sa verve et sa franchise ordinaires ce qu'il entend par Démocratie chrétienne; M. Eugène Tavernier, qui fut des premiers à démasquer les impostures de Léo Taxil, met les lecteurs au courant de l'Affaire Diana Vaughan; l'excellent poète André Lemoyne donne deux poésies de ses meilleurs vers; le baron Jules Angot des Rotours nous décrit avec la compétence élégante qui lui est propre des Formes nouvelles de charité; M. Paul Gaultier nous renseigne sur les récentes Expositions de peinture; M. Coquard, qui fut l'élève de César Frank, analyse la Rédemption du maitre; M. Louis Dimier, enfin, remplissant pour la première fois la rubrique Livres et Idées, dégage la pensée commune de plusieurs ouvrages récents tels que les Carnets de voyage de Taine ou les Mensonges conventionnels de la civilisation du Dr Nordau. — Nouvelles scientifiques et littéraires. — Bibliographie. — Revue des Revues. — *La Quinzaine* est la seule des grandes revues qui résume régulièrement tout ce qu'il y a d'intéressant dans les autres périodiques.

Abonnement: France: un an, 24 fr.; six mois, 14 fr.; trois mois, 8 fr. — Etranger: (Union postale) un an, 28 fr.; six mois, 16 fr.; trois mois, 9 fr. — Abonnement spécial d'un an pour le clergé, l'Université et les instituts catholiques: 20 fr. — Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les abonnements, ainsi que les mandats ou valeurs, sont reçus par l'administrateur de *La Quinzaine*, 45, rue de Vanneau, Paris; ou par le Directeur de l'Imprimerie de l'Œuvre Expiatoire, à La Chapelle-Montligeon *(Orne)*. On s'abonne également sans frais dans les bureaux de Poste. — Prix de la livraison: 1 fr. 50. — Pour les annonces, s'adresser aux Bureaux de la Revue.

Maman! Maman! encore une bonne tartine au beurre d'Ootscamp! Rue du Bois, 13, et dans les dépôts succursales.

BLINDAGE DE BOBINOTS, ouvrages divers, étripennes en métal, **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Galvani, 44, Roubaix.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Roubaix-Tourcoing, 5 mars.

Les cours restent toujours soutenus à la mêm parité.

Depuis hier les laines en suint de Buénos-Ayres (rendement 36,00) sont portées à la cote. La tendance des prix est soutenue sans affaire.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 3 mars.

Le cours de l'or est à 200 .. 0/0 piastres papier monnaie.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 5 mars.

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité .. balles Australie, 133 b. Plata, . b. Cap et b. Espagne.

Havre, 4 mars.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — Les courtiers ont laissé la cote sans changement ce matin, marché soutenu.

Cet après-midi, la cote a été haussée de 50 cent. et même de 1 fr. pour juin, marché ferme, mais il ne s'est encore traité que peu de chose.

A terme on a coté:

50 b. mars 116; 25 b. juin 118; 50 b. décembre 119.

Havre, 28 février.

Extrait de la circulaire de MM. G. Bossel et Cie.

Laines. — Notre marché a encore fléchi quelque peu sous l'influence de l'émission d'un assez grand nombre de filières de mars qui ont déterminé des réalisations cependant assez facilement effectuées, car les cours n'ont accusé qu'un recul insignifiant établissant la cote comme suit:

Février —,—, mars 114,50, avril 115,50, mai 116, juin 116,50, juillet 117, août 117,50, septembre 118, octobre 118, novembre 118, décembre 118, janvier 118.

La liquidation du mars paraissant maintenant très avancée, son effet a été produit, et le marché devant reprendre son allure normale, subira maintenant les influences particulières à l'article et qui, en ce moment, ne peuvent que lui être favorables, car la situation de ses grandes lignes n'a pas varié, et les perspectives, en raison de ce qui se passe à la Plata, ne sauraient être qu'en faveur d'un relèvement prochain des marchés à terme en disparité flagrante avec les prix pratiqués par l'industrie aux pays producteurs.

On nous écrit d'un grand centre industriel: Les baissiers, faisant flèche de tous bois, ont trouvé